

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le MARDI 10 MARS 2015 à 19H30

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leurs est remis.

Absents excusés : Magalie NAVET, Kathy MASSET et Nathalie GOSSELIN

Magalie Navet remet un pouvoir à Nelly BLONDEL

Kathy MASSET remet un pouvoir à S.MAIGNAN

Nathalie GOSSELIN remet pouvoir à Philippe PETIT

1 – Compte rendu de la séance précédente :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès verbal de la séance du 10 Février 2015 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès verbal de la séance du 10 Février 2015 est approuvé des présents et représentés.

2 – Acceptation et vote du compte de gestion – compte administratif

Bien que prévu à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'a malheureusement pas reçu à ce jour le compte de gestion par le trésorier, le conseil n'a pu délibérer à ce sujet. Il est donc reporté à une date ultérieure.

3 – Convention pour la fourrière de Saint Aubin

Monsieur le Maire fait part au Conseil que comme chaque année, la fourrière de Saint Aubin nous propose d'adhérer par convention, au service d'accueil des animaux errants.

Ainsi la convention précise que la Fourrière s'engage à prendre en charge les animaux en état de divagation sur le territoire de la commune de Longvilliers, ceux-ci étant amenés par tout moyen à la convenance des communes. Le service rendu est estimé à la somme de 0.60€/ habitant, soit un montant total de 160.80€.

Après délibération, considérant le bien fondé de la demande et considérant l'utilité du service rendu, le Conseil accepte à l'unanimité des présents la convention et autorise le maire à la signer.

4 – Devis pour la réparation de l'urinoir de la Salle des Associations.

Suite à une fuite de l'urinoir dans la salle des associations, un devis a été demandé à l'entreprise LEDEZ'PANNAGE. Le conseil accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 148.07€ pour réparation du bloc sanitaire.

5 – Organisation des élections

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les élections départementales ont lieu les dimanches 22 et 29 Mars. Les membres du Conseil se répartissent les tours de garde et procèdent à la désignation du bureau.

6 – Le Projet SEVE

Lors d'une précédente réunion, Monsieur le Maire avait informé le Conseil de la volonté de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais de rénover l'éclairage public. En effet, celle-ci a mis en place un projet ambitieux d'accompagnement technique et financier ; l'objectif étant de favoriser l'efficacité énergétique en réalisant jusqu'à **70% d'économies d'énergie** sur les opérations de rénovation en ciblant les installations vétustes en priorité.

A la suite de cela, une rencontre a eu lieu dans la salle des associations avec M.JUNG, Mme BLONDEL, Monsieur le Maire et un membre de la FDE62.

Monsieur le Maire donne la parole à M.JUNG et Mme BLONDEL pour expliquer au Conseil les étapes du projet dit « SEVE » (Suppression des Eclairages Vétustes pour l'Environnement)

1. La commune doit tout d'abord s'assurer de sa bonne connaissance du parc d'éclairage public avant travaux :
 - a. Soit via un audit d'éclairage public par la FDE62
 - b. Soit via un état des lieux réalisé par la collectivité où une entreprise qui comprend :
 - Un tableau récapitulatif des lanternes selon le modèle de la FDE62
 - Une carte d'influence des armoires d'éclairage public
 - Le feuillet de gestion EDF (reçu chaque année avec la synthèse de vos contrats d'électricité)
2. Une fois cet état des lieux validé par la FDE62, la collectivité peut alors proposer des travaux. Elle doit alors fournir à la FDE62 :
 - a. Un devis d'opération non engagé
 - b. Le feuillet projet de la FDE62 complété afin de vérifier l'objectif technique des 70% d'économie d'énergie
 - c. Les fiches techniques du matériel prévu (fournies par votre installateur)

La FDE nous accompagne financièrement à différentes étapes comme par exemple :

	Taux d'accompagnement
Pour le renouvellement de lanternes	50 % du montant de la lanterne
Pour les supports	10 % du montant des supports
Pour l'installation de variateurs de tension	60 % du montant du variateur (en armoire ou en ballast)
Pour l'installation d'horloges astronomiques	50 % du montant de l'horloge

La FDE a précisé également qu'elle travaille en étroite collaboration avec les entreprises afférentes à l'éclairage public, ce qui leur permet de pouvoir obtenir des prix plus concurrentiels et un dépannage sur mesure.

Monsieur le Maire précise que l'étude et le choix des points lumineux se fait en fonction du temps d'éclairage. En effet, les ampoules seront différentes si on éclaire la commune de 22h à 0h ou si on l'éclaire toute la nuit.

7 – La Mise au Norme ERP (Etablissement Recevant du Public)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la publication de l'ordonnance du 26 Septembre 2014 sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les établissements recevant du public.

L'ordonnance du 26 Septembre 2014 prévoit ainsi qu'au delà de la date limite du 31 Décembre 2014, tout propriétaire public ou privé d'un ou plusieurs ERP non conforme aux travaux de mise en accessibilité, devra réaliser obligatoirement un agenda d'accessibilité programmé, et ceci afin d'échapper à d'éventuelles sanctions pénales.

Ainsi, une collectivité propriétaire d'un ERP va devoir faire connaître sa situation quant au respect des règles d'accessibilité, et ce avant le 27 Septembre 2015.

Cela correspond ainsi à l'engagement de la collectivité de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP dans un délai limité.

Le dossier devra contenir un diagnostic d'accompagnement, une programmation des travaux, une programmation financière.

Monsieur le Maire propose au conseil la réalisation du diagnostic d'accompagnement.

Etant une obligation de l'Etat, la commune réalisera donc ce diagnostic d'accompagnement par un cabinet d'étude. Monsieur le Maire propose aux conseillers, intéressés pour suivre ce dossier avec lui, de se manifester. Monsieur PETIT accepte. Le Conseil sera informé de l'évolution du dossier.

8 – Certiphyto

M.PETIT rappelle au Conseil que la directive européenne de 2009 sur l'utilisation des pesticides impose, depuis le 1^{er} Octobre 2014, l'obtention d'un certificat pour pouvoir utiliser tous produits phytopharmaceutiques. Mal utilisés, ces produits présentent un risque avéré pour l'environnement et pour la santé humaine (selon le Code de la Santé Publique et du Code du Travail).

Ce certificat, appelé « Certiphyto », atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage.

Maintenant que l'employé communal de la commune est engagé en CDI cette formation est nécessaire pour prévenir de tous dommages éventuels.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a déjà établi des contacts à ce sujet avec un organisme de formation et que par conséquent, il ne reste plus qu'à inscrire l'employé communal.

Considérant que la santé humaine est primordiale, le Conseil décide, à l'unanimité, de faire passer ce certificat à M.YDEE Gilbert courant de l'année 2015.

9 – Demande d'autorisation pour la pose d'un container à Textile

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est saisi d'une demande de KFB solidaire, la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale et l'association MAS (Maison d'Accueil Solidarité) qui gèrent les conteneurs de récupération de vêtements et chaussures sur le Département du Pas de Calais.

250 Tonnes de textile ont été collectées en 2014 dans ces conteneurs. Un ramassage est fait toutes les semaines. **LE SERVICE EST GRATUIT.**

Monsieur le Maire précise que cela rend service aux administrés en leur évitant de mélanger le linge ou autres chaussures à leurs déchets quotidiens ou encore de créer des déchetteries sauvages.

De plus cette action est à caractère social.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des présents, considérant le manque de place dans la commune, considérant la présence de ces containers sur la plupart des parkings de supermarchés, décide qu'il n'est pas utile d'avoir un container de ce type dans la commune.

9 – Projet de conteneurs enterrés

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rendez vous de faisabilité a eu lieu le Vendredi 27 Janvier 2015 en présence de Monsieur le Maire, de Mme Blondel conseiller en charge de cette commission, du maitre d'œuvre, de l'entreprise Colas.

3 Sites avaient été proposés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Blondel qui explique qu'après étude et constat de non faisabilité, un avis défavorable a été rendu par Mr le Responsable de la CCMTO en charge de la gestion durable des déchets ménagers.

Rapport remis par le Maire à chacun des conseillers dans un dossier de travail.

10 – Communications du Maire :

☛ **CCMTO :** Monsieur le Maire informe le Conseil que la CCMTO effectuera des travaux sur la commune :

- Sur la « Rue du Bois » :
- Sur le Talus de Courteville : rehaussement du talus et plantation de fascines.
- Sur le Bassin : fortification de l'enrochement.

☛ **Fleurissement :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à l'approche des beaux jours, des plantations vont être à prévoir. Il demande donc au Conseil s'il souhaite y participer. N.BLONDEL, J-B SAILLY et M.BAILLET se sont proposés.

☛ **Touquet Raid du Pas de Calais :** Les 11 et 12 Avril 2015, 15^{ième} édition !!!!
Informations sur www.touquetraid.com
Contact : 06.24.14.32.56

*L'ordre du jour est épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 21h.*